

La baisse d'activité s'est poursuivie pendant l'été

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.11.36

Paris, 27 novembre 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le volume d'activité des entreprises de proximité a de nouveau reculé pendant la saison estivale, dans le prolongement de la période précédente : -1,6% par rapport au même trimestre en 2023, et -1,5% en tendance annuelle. Les écarts entre les résultats des différents secteurs se sont creusés, les artisans du bâtiment et des travaux publics subissant le recul le plus sensible (-4,9%). La baisse d'activité a également concerné la fabrication et les services (-2%) tandis que les entreprises de l'alimentation ont limité le repli à -0,2%. Du côté des professionnels libéraux l'activité est restée stable (0%) à un an d'intervalle, après un premier semestre en retrait.

Les chefs d'entreprise consultés pour cette enquête* ont signalé une dégradation de leur trésorerie, 24% envisageant une détérioration contre seulement 10% qui ont indiqué une amélioration. Dans la même logique, ils ont anticipé une activité moins soutenue au 4^{ème} trimestre (22%) avec seulement 7% d'entre eux qui ont plutôt prévu une amélioration.

Ainsi les Jeux olympiques et paralympiques de Paris n'auront pas permis d'inverser la tendance, certaines entreprises de proximité ayant même été pénalisées par l'événement pour différentes raisons : fermeture obligatoire, accès restreint pour les salariés et parfois pour le public, difficultés d'approvisionnement, désertion des quartiers extérieurs aux épreuves sportives...

Ces constats justifient s'il en était besoin l'action de l'U2P contre une série de mesures des projets de loi de Finances et de Financement de la sécurité sociale pour 2025, qui menacent directement l'avenir d'un grand nombre d'entreprises de proximité si elles devaient être adoptées. On pense notamment à la réduction des exonérations de charges sur les salaires compris entre 1 et 1,3 SMIC, à la remise en cause de l'accompagnement des employeurs d'apprentis ou encore à la hausse de la taxe sur l'électricité.

* Enquête réalisée en octobre 2024 par Xerfi Specific pour le compte de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P.

L'activité des entreprises de proximité - En volume

